

ANNEXE F

DECLARATIONS PAR LES PAYS OBSERVATEURS

#### DECLARATION DU DELEGUE DE L'URUGUAY

L'Uruguay a adhéré à la Convention en avril 1985 et, pour la première fois, une délégation était présente aux réunions de la CCAMLR.

Au cours de ces dernières années, notre pays a réalisé les prévisions portant sur les différents stades de ses activités en Antarctique.

En 1984, une base antarctique uruguayenne a été établie. Cette base est occupée de manière permanente.

En 1985, nous avons acquis le statut de membre consultatif du Traité sur l'Antarctique.

Nous avons maintenant été invités à participer à la Commission à titre d'observateur, à laquelle nous accordons une importance vitale pour une protection efficace de l'écosystème antarctique et la conservation de ses ressources vivantes.

A l'heure actuelle, notre pays n'est engagé dans aucune exploitation dans les eaux contrôlées par la Convention; toutefois, comme vous le savez, nous avons misé sur le développement de la production halientique, ayant fait des efforts importants dans la zone qui appartient à nos eaux territoriales.

Sans aucun doute, nos efforts s'étendront dans l'avenir à des régions se situant au-delà de nos eaux territoriales, y compris l'océan Austral.

Dans le domaine scientifique, nous effectuons des travaux dans la zone de la Convention et nous espérons accroître cette participation dans un proche avenir.

Pour ce qui concerne le milieu marin, nous développons les projets de recherche scientifique suivants:

- Contribution aux connaissances écologiques de la côte de l'Antarctique grâce à des études sur le zooplancton et le zoobenthos.
- Obtention par des méthodes biologiques d'un concentré de protéines de krill destiné à la consommation humaine.
- Répercussions de l'installation humaine dans la Péninsule de Fildes sur les eaux de la Baie de Maxwell, Ile du Roi Georges, au moyen d'une étude sur la pollution éventuelle de l'eau causée par cette installation.
- Etudes d'océanographie physique et chimique.

Ces activités scientifiques, ajoutées à d'autres portant sur les sciences de la vie, de la terre et de l'atmosphère, et qui ne sont pas liées à la CAMLR, ainsi que l'entretien permanent de la base, ont aidé la population de notre pays à prendre conscience de l'Antarctique et ont contribué à l'intérêt grandissant portant sur les questions qui se rapportent à ce continent. Tout ceci conduit logiquement à une augmentation des activités de notre pays dans cette région.

Dans ce but, l'Uruguay prépare actuellement un navire aux opérations en Antarctique qui sera utilisé pour le soutien des tâches logistiques et scientifiques effectuées dans la région.

Ce navire sera prêt au cours des premiers mois de l'année prochaine. Nous avons l'intention d'offrir ses services pour collaborer au développement des programmes scientifiques internationaux, par exemple BIOMASS au cas où il serait poursuivi, ou d'autres programmes qui pourraient être développés.

Notre pays est conscient de la possibilité qui lui est offerte de devenir membre de cette Commission, et de renoncer à sa position d'observateur, ce qui pourrait se produire à la suite d'une évaluation exhaustive de ses activités dans la région, ainsi que de la contribution qu'il pourrait apporter au développement des activités de la Commission.

Il me faut souligner l'honneur que nous attachons à être les premiers représentants de notre pays auprès de cette Commission, et je me permets d'affirmer une fois encore l'intérêt que porte notre Gouvernement à devenir membre de la Commission dans un proche avenir, et à contribuer dans toute la mesure du possible.

DECLARATION DE LA DELEGATION DE L'ESPAGNE

Depuis la dernière réunion annuelle de la Commission pour la Conservation de la Faune et de la Flore Marines de l'Antarctique, l'Espagne a continué d'intensifier ses opérations en vue d'une intégration complète au Système de l'Antarctique.

Pour ce qui concerne la portée concrète de cette Commission, nous avons développé des mesures spécifiques combinées de manière à atteindre les objectifs indiqués par ma délégation lors de la Troisième Réunion Annuelle de 1984. Tout d'abord, les autorités de pêche compétentes de notre pays ont sensiblement accru le contrôle des activités de la flotte de pêche espagnole dans l'Atlantique Sud. A ce propos, et à la suite d'une analyse détaillée des carnets de pêche de nos navires frigorifiques opérant dans cette région, nous avons pu démontrer l'existence de certaines activités de pêche isolées à l'intérieur de la zone de la Convention effectuées par le navire frigorifique PESCAPUERTA IV, les 8, 9 et 10 novembre 1984, à l'est de l'Ile de la Géorgie du Sud. Des renseignements plus détaillés sur ces activités ont été présentés par cette Délégation dans le document SC-CAMLR-V/BG/40.

En 1986, grâce à l'importante collaboration d'autres parties contractantes, la participation de scientifiques et techniciens espagnols aux opérations de recherche en Antarctique a pu continuer. Trois chercheurs de l'Institut Espagnol d'Océanographie, de l'Institut de la Géologie et des Mines et de l'Institut des Produits Organiques Naturels ont participé à la XXIIème Opération chilienne en Antarctique à bord du navire CAPITAN LUIS ALCAZAR en janvier 1986. Au cours des mois de mai et juin suivants, un autre scientifique de l'Institut Espagnol d'Océanographie a pris part à l'opération de la République Fédérale d'Allemagne ANT V/I à bord du navire POLARSTERN.

En même temps, un programme d'opérations espagnoles pour la saison 1986-87 a été complété. Le Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de la Nutrition, par l'intermédiaire des services techniques du Secrétariat Général à la Pêche Maritime et de l'Institut Espagnol d'Océanographie, a organisé une opération de prospection dans le but d'effectuer une étude économique sur les possibilités réelles des ressources antarctiques pour la flotte espagnole et, en même temps, de développer des activités de recherche portant sur les espèces d'intérêt commercial ainsi que sur d'autres espèces liées au milieu antarctique.

Cette opération sera menée par deux navires dont les activités seront coordonnées de manière à assurer à tout moment un soutien logistique réciproque. Seront utilisés deux chalutiers frigorifiques de 80 mètres de long et un TJB de 1500 à 2000 tonnes. Ces navires ont été spécialement équipés pour opérer dans les eaux polaires. Le premier aura à bord un matériel scientifique spécial, 50 membres d'équipage et 15 chercheurs qui se consacreront exclusivement aux activités de recherche, y compris la pêche océanographique, la recherche biologique et météorologique. Le second navire, avec à son bord 60 membres d'équipage et 6 observateurs chargés de l'échantillonnage, se concentrera sur des activités d'extraction de type commercial.

Des plateformes insulaires jusqu'à une profondeur de 500 mètres ont été sélectionnées pour les activités scientifiques et comprennent les archipels des Rochers Shag, de la Géorgie du Sud, des Sandwich du Sud, des Orcades du Sud et des Shetland du Sud, ainsi que les îles Eléphant, Clarence et Gibbs. Environ 195 stations océanographiques et 275 stations de pêche ont été prévues, la durée totale de l'opération dans les zones spécifiées étant de 80 jours, et la date de commencement fixée au 15 novembre prochain.

Les principaux résultats que l'on espère obtenir sont, entre autres, les suivants:

- Détermination du rendement moyen par espèce et saison, ainsi que par espèce et profondeur.
- Estimation de la biomasse des espèces les plus importantes, par archipel et couche de profondeur.
- Obtention de paramètres biologiques des espèces commerciales les plus importantes.
- Etude de la sélection du matériel de chalutage pour les espèces commerciales de poissons les plus importantes, et
- Collecte de données météorologiques, géomorphologiques et océanographiques.

En entreprenant ces activités, l'Espagne est convaincue qu'elle contribue aux connaissances importantes sur l'écosystème antarctique et sur les espèces commerciales importantes qui l'habitent, et qu'elle collabore à l'utilisation rationnelle des ressources marines vivantes de cet écosystème, conformément aux principes et aux objectifs de la Convention. Dans ce contexte, il me faut souligner à nouveau que mon Gouvernement souhaite voir l'Espagne devenir membre de la Commission dans un proche avenir.